



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 23 octobre 2023 à la salle du conseil à 18 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Marlen Laliberté
Sonia Gauthier

. les conseillers : Jean-Marie Garneau
Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Dany Dallaire, directrice générale par intérim.

1. Vérification du quorum et des modalités de l'avis de convocation

Le quorum est constaté. L'avis de convocation a été transmis aux membres par voie électronique dans les délais prescrits.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

4959.10.23

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire comme suit :

- 3- Poste de directrice générale
- 4- Signature contrats d'embauche des nouveaux employés
- 5- Restructuration du personnel
- 6- Levée de l'assemblée.

3. Poste de directrice générale

Mme la mairesse Rira de Launière fait un rapport suite à la fin des candidatures.

4960.10.23

Étant donné que la date limite de la fin des candidatures était le 23 novembre 2023, il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau et il est résolu d'annuler la résolution **4956.10-23** et de la remplacer par la présente :

4961.10.23

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Audrey Bouchard au poste de directrice générale au salaire suivant : \$30.00 /heure.



N° de résolution
ou annotation

4. Signature contrats d'embauche des nouveaux employés

4962.10.23

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail avec la nouvelle directrice générale Mme Audrey Bouchard au taux de \$30.00 de l'heure pour une horaire de travail de 32 heures par semaine.

5. Restructuration du personnel

L'employé des travaux publics est entré ce matin et M. Gilles Claveau l'accompagnera pour son intégration sa rémunération sera de \$25/heure à raison de 25 heures par semaine.


La conseillère Mme Édith Lalancette est arrivée à 18 hres 11 et la discussion se poursuit sur l'intégration de la nouvelle directrice générale. Il y a également une discussion sur les besoins de personnel. Compte tenu que deux personnes sont déjà présentes et vu l'arrivée de la nouvelle directrice générale, une restructuration est proposée d'enlever un poste.

4963.10.23

Il est proposé par M. Raphaël Langevin, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau et il est résolu à l'unanimité de couper le poste d'adjointe administrative de Mme Lou-Ann Desgagné et de la remercier de ses services. Mme Cathy Bérubé conservera son poste à raison de 32 heures par semaine au niveau administratif.

6. Levée de l'assemblée

À 18h35, Mme Sonia Gauthier propose la levée de l'assemblée.


Rita de Launière, mairesse


Dany Dallaire, directrice
générale par intérim